

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 11 FEVRIER 2021

Après avoir vérifié le quorum le Proviseur ouvre la séance à 17h35.

Il remercie les membres du Conseil pour leur présence en visioconférence comme l'exige le protocole sanitaire en vigueur au LFM.

Monsieur Bérenger-Boyeldieu, Directeur Administratif et Financier, est désigné secrétaire et M. Franck Ferrari, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, secrétaire de séance adjoint.

Le proviseur présente ensuite l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

1/ Approbation du PV de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 09/2020-2021

Propos liminaires du proviseur

Depuis plusieurs mois, la Direction du lycée entretient des échanges avec le siège de l'Agence pour une prise en compte de la chute du rouble qui pénalise les familles dont les revenus sont en roubles.

Le Proviseur annonce que la proposition de modification de tarifs proposée par la Direction du lycée à la Direction de l'Agence a reçu un accord de principe de la part du Directeur.

Il se réjouit de cette issue et se félicite de l'écoute attentive que la Direction de l'Agence a accordée à l'établissement.

Il précise qu'il s'agira d'une réduction de 20% des frais d'écologie annuels pour toutes les familles dont les revenus sont exclusivement en roubles et qui ne perçoivent pas d'aide spécifique pour la scolarité de leur enfant (bourses, prise en charge de l'employeur, etc ...).

Il ajoute qu'après l'aide accordée en 2020, cette nouvelle aide est de nature à aider les familles concernées à faire face à la dévaluation du rouble mais reste exceptionnelle et n'a pas vocation à être réitérée à l'avenir.

Dès que la décision finale sera notifiée au lycée, le reste à payer pour les familles concernées sera recalculé par les services de l'intendance. Ces derniers se préparent à un gros travail de recensement et de vérification, car les familles devront fournir les justificatifs nécessaires pour prétendre à cette réduction.

La modification des tarifs sera donc présentée au point « droits de scolarité » de l'ordre du jour », puis adressée à L'Agence pour signature du Directeur.

Profitant de cette introduction inhabituelle, le Proviseur indique que l'établissement a lancé la campagne

d'inscription pour la rentrée de septembre 2021. Il s'agit pour l'instant des nouvelles inscriptions.

Cette opération est soutenue par une campagne de communication visant à promouvoir le lycée français de Moscou : nouvelle plaquette de présentation, page Facebook LFM, appelle à toutes les bonnes volontés pour diffuser les informations relatives au lycée.

Il se réjouit par ailleurs que le 1er degré ait enregistré 43 nouvelles inscriptions depuis le début de l'année. Pour des raisons essentiellement liées au départ de Moscou ou à l'impossibilité d'y arriver de nombreuses familles ont quitté le lycée à la fin de l'année scolaire précédente ou ont fini par annuler l'inscription bien après la rentrée.

Le Proviseur estime que ces demandes d'inscription en cours d'année sont de bon augure pour le maintien voire la progression des effectifs. Cet élément positif est de nature à rassurer ceux qui s'inquièteraient d'un départ important d'élèves du LFM.

Il rappelle que les efforts doivent se concentrer sur les classes de maternelle qui sont loin d'avoir fait le plein à la rentrée en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire. Il dit compter sur l'ensemble de la communauté pour participer, chacun à son niveau, à la promotion du lycée français, en particulier du modèle singulier qu'incarne la maternelle à la française.

Il indique enfin que la campagne de communication lancée par le lycée est relayée par le Consulat, qu'il remercie chaleureusement pour son aide. En effet dans le cadre de la campagne d'attribution des bourses scolaires, il est important de toucher les familles françaises ou franco-russes qui n'ont pas fait le choix du lycée français.

Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, demande si l'impact financier a été chiffré. Le Proviseur et le DAF répondent ensemble qu'il n'est pas aisé de le chiffrer précisément mais qu'ils s'attendent à une diminution de recettes située entre 700 000 et 800 000 euros.

Mme Gautier, représentante des parents d'élèves, se réjouit d'une telle décision qui était attendue par les parents et remercie le lycée pour avoir porté ce dossier.

Monsieur Megrelis, Conseiller Consulaire, se réjouit à son tour d'une telle décision.

2/ Calendrier scolaire 2021-2022

Ce calendrier a été présenté et débattu dans de nombreuses instances du lycée. Il présente une architecture traditionnelle avec une alternance de périodes scolaires et de vacances.

En préparation au CE, le débat a régulièrement porté sur le 07 mars qui est un jour ouvré mais qui se situe entre la fin des vacances et un jour férié.

Il est très probable que ce jour sera donné par la Fédération de Russie mais à l'heure actuelle aucune publication officielle ne le dit. Dans cette hypothèse, le Proviseur propose d'adopter le calendrier en l'état et de l'examiner à nouveau lors du 1er CE de l'année prochaine afin d'intégrer le 07 mars dans les jours fériés.

Monsieur Megrelis affirme que le calendrier des jours fériés est déjà connu et que le 07 mars 2022 sera férié. Le proviseur dit que la vérification sera faite et que si l'information est confirmée officiellement, le calendrier sera modifié sans autre forme de procès. Vérification faite, le 07 mars n'est pas encore officiellement férié.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 10 / 2020-2021

Annexe : Calendrier 2021/2022

3/ Calendrier et préparation des examens

Monsieur Jacques, Proviseur Adjoint, fait la présentation du calendrier des examens et des DST pour l'année 2021. Il présente un diaporama avec le calendrier de l'année :

Sept DST sont prévus pour l'année scolaire. 4 ont été déjà faits. Il reste les disciplines SES, SVT, LLCE.

Il remercie la Vie scolaire pour le travail d'organisation et la présence des parents et des professeurs lors de ces Devoirs Surveillés qui préparent les élèves aux études supérieures.

Puis il poursuit en détaillant le calendrier sur l'année scolaire.

Il fait remarquer cette année que le Lycée français de Moscou organise le Concours général. Le Concours Général de philosophie représente 6h d'épreuve. Celui de mathématiques et de russe sont d'une durée de 5h chacun.

Sur le diaporama il souligne que le Lycée français de Moscou organisera aussi une session de Cambridge. Monsieur Paris prend la parole.

Sur la deuxième diapositive le calendrier du cycle terminal est précisé.

Il souligne tous les DST ainsi que le Baccalauréat blanc de philosophie qui est prévu le samedi 3 avril de 9h00 à 13h00 et le Baccalauréat blanc de français écrit qui est prévu le 17 avril (à confirmer).

Puis Monsieur Jacques fait le détail du calendrier pour les premières et les terminales jusqu'à la fin de l'année. Les épreuves de Baccalauréat commencent le 3 et le 4 juin avec les écrits de la section internationale russe.

Le lundi 7/6/2021, le Baccalauréat de philosophie sera organisé pour 75 candidats (dont 62 du LFM) de 9h00 à 13h. Les épreuves écrites du Baccalauréat de français auront lieu le mardi 8 juin de 9h à 13h00 pour 101 candidats (dont 81 du LFM).

Dans le calendrier suivra du 7 au 16 juin les épreuves terminales pour les candidats libres et ceux du CNED. Une épreuve terminale d'EPS pour ces candidats est prévue le 9 juin.

Pour les terminales toujours et pour l'ensemble des candidats, le Grand Oral se déroulera du mercredi 9 juin jusqu'au 16 juin.

Par la suite, à confirmer avec le Rectorat, du lundi 7 juin jusqu'au 12 juin, les oraux de la section SIR auront lieu en histoire-géographie et en littérature russe. Ces dates concernent également les élèves de 3^{ème} en section SIR.

Du 21 au 24 juin auront lieu les oraux de français pour les élèves de première soit pour 101 candidats dont 81 du LFM. Les résultats du baccalauréat pour le premier groupe auront lieu le 22 juin.

Sur la 3^{ème} diapositive, le calendrier du cycle 4 est présenté.

Dans un premier temps le Proviseur Adjoint explique le déroulé de l'oral du DNB appelé aussi projet. Les élèves de 3^{ème} devront rendre leur thème pour le lundi 22 mars auprès de leur professeur principal et la passation de cet oral aura lieu le 19 mai.

Le calendrier présente aussi un DNB blanc qui aura lieu le lundi 19 avril et le mardi 20 avril.

Pour les élèves en section internationale, les oraux (histoire géographie et littérature russe) auront lieu du 7 au 12 juin (dates à confirmer avec la DGESCO).

Les 15 et 16 juin les épreuves du DNB écrits auront lieu (français, mathématiques, histoire-géographie et sciences) et une épreuve de langue vivante étrangère pour les candidats libres.

Les résultats du DNB seront disponibles le 9 juillet via l'application Cyclade.

Le proviseur Adjoint informe également du stage d'observation en 3^{ème} qui aura lieu du 21 au 25 juin.

Ces dates seront à confirmer en fonction de la situation sanitaire.

Mme Delpal : les 2^{nds}, feront-ils un stage en fin d'année ?

Le Proviseur Adjoint rappelle ce qu'il a déjà eu l'occasion d'expliquer

- Le MEN a annulé les stages concernés
- Le volontariat peut s'envisager mais hors temps scolaire (priorité aux apprentissages) et uniquement sous la responsabilité des parents
- Les entreprises ne sont pas toujours disponibles d'autant qu'elles doivent accueillir les élèves de 3^{ème}.

Téo Etlicher, Vice-président du CVL, demande des explications sur le nombre de DST par élèves.

Le Proviseur Adjoint lui répond qu'un élève de terminale a 3 DST par an.

4/ Protocole sanitaire : bilan d'étape

Le Proviseur reprend la parole pour indiquer que le protocole sanitaire fait l'objet d'un suivi régulier par les CHS et CHS CT du lycée. A ce titre, il indique que les prochaines séances sont prévues le 09 mars. Ce sera l'occasion d'examiner les points qui pourraient être assouplis en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Il fait à nouveau remarquer que la mise en œuvre rigoureuse du protocole et son application drastique ont permis de maintenir le lycée ouvert. Il estime que cet élément est déterminant pour la réussite scolaire mais aussi pour l'équilibre des enfants et adolescents du LFM.

Il donne ensuite quelques indicateurs afin d'informer le CE.

Personnels

Cas Avérés : 30

Cas contact : 16

Elèves

Cas Avérés : 30

Cas contact : 167

Classes fermées : 22

Temps moyen de fermeture : 7-8 jours

5/ Compte financier 2020

L'Agent Comptable Secondaire présente aux membres du CE les données essentielles du Compte Financier 2020.

L'exécution budgétaire 2020 a été caractérisée par un cours du rouble relativement faible (1€=81). Le budget initial 2020 avait été construit sur une parité d'un euro = 70 roubles. Des dépenses en baisse et des recettes en forte baisse (en lien à la réduction de 33,33% accordée aux familles sur le troisième trimestre 2019-2020) ont minoré fortement le résultat de l'exercice qui demeure toutefois excédentaire (notamment à cause du report d'une dépense d'investissement à 2021) pour l'établissement cette année encore.

Les données du compte financier 2020 sont donc les suivantes :

Dépenses de fonctionnement = 6 856 321,33 € (contre 7 054 543,45 € en 2019) ;

Recettes de fonctionnement = 7 436 262,26 € (contre 8 694 692,44 € en 2019) ;

Soit un résultat de fonctionnement de = + 579 941,03 € (contre + 1 640 148,99 € en 2019) ;

Variation du fonds de roulement = + 561 202,00 € (contre + 961 839,66 € en 2019) ;

D'où un fonds de roulement au 31/12/2020 = 11 640 596,41 € (contre 11 079 394,41 € en 2019) ;

Avec un disponible sur fonds de roulement pour les projets immobiliers = + 10 418 192,77 € (contre +9 856 578,23 € en 2019).

Questions : néant.

Approbation

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 11/2020-2021

Annexe : Compte financier 2020

6/ Droits de scolarité

Le DAF propose de traiter ici la décision modificative relative aux droits acquittés par les familles pour l'année scolaire 2020/2021.

Il précise que cette nouvelle décision et la grille tarifaire tenant compte d'un abattement annuel de 20% (pour les familles dont les revenus sont exclusivement en roubles et qui ne perçoivent pas d'aide) seront ensuite envoyées à l'AEFE pour signature du Directeur.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 12/2021-2022

Décision relative aux droits acquittés par les familles pour l'année 2021/2022

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Acte : 13/2021-2022

7/ Affaires financières

Néant

8/ Contrats et conventions

Néant

9/ Immobilier

Le Proviseur indique aux membres du CE que la situation n'a pas évolué depuis le mois d'octobre.

La position de la partie russe reste, pour l'instant, qu'il convient de réécrire un Accord Intergouvernemental (AIG) entre la France et la Russie.

La direction du lycée et des parents élus au Conseil d'Établissement se sont rencontrés récemment pour faire le point et chercher ensemble de nouveaux angles pour aborder ce dossier.

Monsieur Etlicher demande ce qui a été fait par la partie française pour avancer vers un AIG. Le Conseiller Culturel explique que l'Ambassade a entretenu le dialogue avec le MID encore en décembre et en janvier, y compris sur des questions de classement des bâtiments au patrimoine. Il lui apparaît que se profile aujourd'hui la voie d'un Accord Intergouvernemental.

Monsieur Etlicher estime que cet accord devrait également revenir sur la convention culturelle afin d'y intégrer le lycée.

10/ Questions diverses

Parents :

1 - Frais d'écologie : attente de la réponse de l'AEFE.

Cette question a été traitée en préambule à l'ordre du jour.

2 - En regard du calendrier scolaire 2021-2022 inscrit à l'ordre du jour attente de la décision du Président russe pour les jours fériés ?

Question traitée lors du point calendrier scolaire 2021/2022.

3 - Professeurs résidents pour la rentrée 2021-2022 : motion déposée par l'Apeng en Conseil d'École (vu en réunion de préparation au CE).

Mme Gautier, représentante des parents d'élèves, lit la motion des parents concernant la nécessité de créer des postes de résidents au 1er degré.

Le Proviseur la remercie et indique que la motion sera transmise avec le PV mais aussi adressée au secteur Europe de l'AEFE sans délai. A ce titre, il précise qu'il a lui-même saisi le secteur de cette question.

Annexe : Motion déposée par les représentants des parents

4 - Enseignement : maîtres formateurs pour les professeurs sur le premier degré. Combien sont-ils au LFM et en quelle mesure contribuent-ils à la formation des professeurs des écoles?

Réponse donnée par le Directeur des classes primaires.

Au premier degré la formation des collègues s'appuie sur plusieurs leviers :

- Stage « entrée dans le métier »

Cette formation « initiale » permet de constituer un « vivier » de personnes susceptibles d'effectuer des remplacements et, plus tard, de postuler sur un poste d'enseignant.

- Formation initiale, Suivis individuels

Le directeur, et les enseignants-formateurs volontaires, accompagnent les nouveaux collègues dans leur prise de fonction ou à la demande.

Nous avons actuellement un enseignant titulaire du CAFIPEMF (Enseignant maître formateur).

- Formation continue locale

Le directeur, et les enseignants-résidents volontaires, assurent des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue des personnels (exemple des animations sur l'enseignement des mathématiques depuis trois ans).

Le directeur et des formateurs extérieurs assurent des stages de formation au sein de l'établissement (exemple du stage EMILE ou FLSco).

- Formation continue de Zone

Chaque année, les enseignants du premier degré participent à des stages proposés au plan de formation continue des personnels de la ZECO (environ 30 stages chaque année).

Lors de leurs missions au Lycée français de Moscou, l'IEN ou le CPAIEN réalisent des visites d'accompagnement et de formation auprès des collègues.

5 - Communication LFM

Mme Delpal, représentante des parents d'élèves, tient à souligner les efforts de communication faits par le lycée depuis son intervention lors du précédent CE.

Le Proviseur la remercie et confirme ce qu'il a dit en introduction concernant le plan de communication du lycée.

Personnels :

Les enseignants s'interrogent sur la pérennité du système informatique malgré l'aide extérieure qui ne semble malheureusement pas être en adéquation avec les besoins quotidiens du personnel enseignant. Quand sera-t-il investi dans de meilleurs supports numériques au 1^{er} degré (ordinateur vidéo projecteur) ?

Au-delà de la mission confiée au technicien informatique, le lycée teste en ce moment le principe d'interventions extérieures par un prestataire privé. Si cette expérience est concluante, il sera fait appel à lui ponctuellement pour des missions précises ce qui devrait permettre de renforcer le déploiement et le suivi du parc numérique. Ce faisant, du temps sera libéré pour le technicien informatique afin qu'il se concentre sur les interventions quotidiennes. Il est donc prématuré de dire que cette solution n'est pas en adéquation avec les besoins.

Au premier degré, tout le parc informatique est récent et les vidéoprojecteurs sont remplacés en cas de nécessité. Ce qui précède permettra d'améliorer les fonctionnements réseaux et sera propice au développement des usages.

Mme Picot, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, explique les difficultés auxquelles sont confrontés les enseignants au quotidien avec le fonctionnement matériel. Elle cite l'exemple du photocopieur de la salle des professeurs et ajoute que cela peut paraître futile mais a son importance pour le bon déroulement de la journée.

Quelles actions concrètes ont-elles été entreprises concernant le recrutement des aides de laboratoire si personne ne candidate ? Une recherche plus poussée est-elle envisagée ?

Les aides laboratoires sont pour l'instant à leur poste, il n'y a donc pas de poste vacant à l'heure actuelle. Le ou les recrutements n'interviendront pas avant le 01 septembre 2021. Un avis de vacance de poste sera publié rapidement en français et en russe.

Monsieur Moreau, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, explique qu'il s'agit d'une inquiétude du personnel scientifique. Il se demande si les annonces pourraient être publiées sur des sites russes spécialisés voire si le lycée envisage de passer par une agence de recrutement.

Quand l'établissement pourra-t-il mettre à disposition une salle pour les littéraires ?

Sous l'effet de l'action des sciences physiques depuis plusieurs années et de la création récente du laboratoire de mathématiques, les élèves engagés dans un parcours scientifique peuvent, comme les enseignants, fréquenter une salle où ils trouvent de la documentation propice à leurs études et un cadre pour échanger.

Un tel projet pour les « littéraires », au sens large du terme, serait un élément supplémentaire à l'excellence, au rayonnement et à l'attractivité du lycée.

Pourrions-nous réfléchir à une caisse de solidarité pour les personnels locaux pour les soutenir en cas de maladie ?

Mme Picot explique que la question se pose pour des agents de droit local non russes qui font face à des délais de carence de 30 jours lorsqu'ils sont malades. Elle cite un exemple récent et se demande si une caisse de solidarité pourrait exister pour répondre à ces situations.

Le Directeur Administratif et Financier répond que cette pratique est interdite dans un EGD quelle que soit l'origine des fonds.

Le Proviseur ajoute que le lycée accompagne les situations en faisant des avances sur salaires et en étalant le remboursement.

M. Ferrari, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, précise que la couverture pour les personnels russes n'est pas non plus égale à 100%.

Monsieur Etlicher déclare qu'à chaque problème impossible, il y a une solution possible. Il s'explique en disant que d'après lui ce type de contraintes peut être abordé du point de vue salarial.

Quelle est la démarche à effectuer pour le personnel désirant sortir du territoire russe et se rendre en France en raison d'un motif impérieux ? Doit-il se signaler auprès des autorités consulaires ?

Conformément à un récent courrier du Directeur de l'Agence, les personnels qui doivent se rendre en France pour un motif impérieux doivent en informer le chef d'établissement, charge à lui de transmettre au SCAC.

La demande pour le poste de résident au primaire a-t-elle été faite ?

Oui, suite à la dernière CCPL du 1^{er} degré, le Proviseur a écrit au chef du Secteur Europe à ce sujet et un rendez-vous téléphonique est d'ores et déjà prévu entre eux.

Lecture de la motion des personnels résidents (ISVL).

Monsieur Moreau, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, donne lecture d'un courrier que les personnels résidents adressent au Directeur de l'Agence sous couvert du Proviseur du lycée afin de protester contre la baisse de l'ISVL (indemnité spécifique de vie locale).

Après lecture, il explique que la Russie a rétrogradé du 3^{ème} au 29^{ème} rang mondial concernant cette indemnité.

Il indique que les personnels concernés espèrent le soutien des parents d'élèves et de l'Ambassade, car, selon lui, la baisse de l'ISVL rend moins attractif un poste au Lycée français de Moscou.

Le Proviseur le remercie pour la précision de son argumentaire et indique que ce courrier sera joint au PV et communiqué sans délai au Secteur Europe.

Annexe : Courrier adressé par les personnels résidents à Monsieur le Directeur de l'AEFE

La secrétaire de séance,

M. Eric BERENGER-BOYELDIEU
Directeur Administratif et Financier



Le secrétaire-adjoint de séance,

M. Franck FERRARI
Représentant des personnels
d'enseignement et d'éducation



Le 17 février 2020

Visa du président du Conseil,



Nicolas RUELLAN, Proviseur du lycée